PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE:

Le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Bellechasse a adopté, lors d'une séance régulière tenue le 16 avril 2025 le règlement no 313-25 relatif à l'abrogation du règlement no 192-09 pourvoyant la création d'un Comité administratif.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement sur le site internet de la MRC de Bellechasse au https://www.mrcbellechasse.qc.ca/fr/l-organisation/avis-public/

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à St-Lazare, ce 22ième jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.

Anick Beaudoin, directrice générale Greffière-trésorière

Anick Beaudoin



RÈGLEMENT NO 313-25

(Relatif à l'abrogation du règlement no 192-09 pourvoyant la création d'un Comité administratif)

ARTICLE 1 OBJET

Le présent règlement a pour objet d'abroger le règlement no 192-09 pourvoyant la création d'un Comité administratif

ARTICLE 2 ABROGATION DU RÈGLEMENT NO 192-09

Le règlement no 192-09 est abrogé.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Copie certifiée conforme

Anick Beaudoin

Données à St-Lazare-de-Bellechasse, le 17 avril 2025

Anick Beaudoin, directrice générale